

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
03_2024

Objet de la délibération
Compte Administratif de la Commune 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :  
07/03/2024

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

**Absents séance**: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

**Objet de la délibération** : **Compte Administratif de la Commune 2023**

Après exposé de Monsieur DENEUX, celui-ci quitte la salle de réunion pour céder la présidence à M. Jean-Luc SONZOGNI.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2023 qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 575 794.38 €
- un déficit d'investissement de : 176 568.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la Commune 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/03/2024  
Le Maire  
François DENEUX